

CQP AESA

certificat de qualification
professionnelle
Animateur d'escalade
sur structure artificielle



Vous avez la possibilité d'obtenir le CQP AESA
par la voie des acquis de l'expérience,

VAE

si vous pensez détenir les compétences équivalentes
à celles qui sont obtenues à l'issue de la formation.

Pour être éligible, vous devez :

- Justifier d'au moins **450 heures d'expérience** professionnelle ou bénévole en rapport direct avec le CQP, pendant une durée d'au moins un an, de façon continue ou non
- Présenter une **attestation de réussite aux tests techniques** ou un **Passeport escalade bleu** ou supérieur délivré après le 1er septembre 2011 par la FFME
- Joindre un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de l'escalade de moins de 3 mois
- Et le **PSC1** ou un autre diplôme admis en équivalence

- Puis compléter un **dossier de demande de VAE** attestant **des compétences acquises** par le biais de votre expérience.

La FFME vous propose un accompagnement à distance pour vous aider à compléter le dossier de demande de VAE, sous la forme :

- **Module de formation en ligne**
- **RDV téléphonique**
- **Pré-rendus par mails**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 28/02/20

TARIF* : 320 €

* **coût total** (inclut la journée de formation et l'étude du dossier).

** ces coûts peuvent être **pris en charge** par l'OPCO de votre entreprise.

informations
et inscriptions :

formation-pro@ffme.fr

01 40 18 76 61

